

TARIF DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES - 2025

	PAUL EMILE VICTOR 30 PERSONNES 68 M2	VICTOR HUGO 80 PERSONNES 170 M2	GEORGES TROUILLOT 400 PERSONNES 478 M2
MANIFESTATIONS D'INTERET GENERAL AGREES PAR LA MUNICIPALITE			
	LOCATION ET PRIX A LA JOURNEE	LOCATION ET PRIX A LA JOURNEE	LOCATION ET PRIX A LA JOURNEE
PAS DE VAISSELLE, NI POSSIBILITE DE PRÊT DE VAISSELLE			
MANIFESTATIONS DES ECOLES ET ACCUEIL DE LOISIRS DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	LOCATION OFFERTE (MENAGE A LA CHARGE DE LA MUNICIPALITE)		
*MANIFESTATIONS GRATUITES DES ASSOCIATIONS AGREES PAR LA MUNICIPALITE *REUNIONS PUBLIQUES, POLITIQUES *OBSFOUES POUR HABITANTS DE MONTMOROT	LOCATION OFFERTE (MENAGE PAR LOCATAIRE OU ENTREPRISE)		
MANIFESTATIONS ORDINAIRES			
*PARTICULIERS HABITANT MONTMOROT (mariages, baptêmes...) *MANIFESTATIONS DES ASSOCIATIONS AGREES PAR LA MUNICIPALITE	47 € MENAGE PAR LE LOCATAIRE OU ENTREPRISE	78 € MENAGE PAR LE LOCATAIRE OU ENTREPRISE	135 € MENAGE PAR LE LOCATAIRE OU ENTREPRISE
SUPPLEMENT FORFAIT CHAUFFAGE PERIODE DU 15/10 AU 15/04	11 €	16 €	21 €
*PARTICULIERS N'HABITANT PAS MONTMOROT (mariages, baptêmes...) *MANIFESTATIONS DES ASSOCIATIONS NON AGREES	68 €	99 €	244 €
*PARTICULIERS (mariages, baptêmes...) *CONCOURS ADMINISTRATIFS *CONGRES, ARBRES NOEL...	MENAGE PAR ENTREPRISE	MENAGE PAR ENTREPRISE	MENAGE PAR ENTREPRISE
SUPPLEMENT FORFAIT CHAUFFAGE PERIODE DU 15/10 AU 15/04	11 €	16 €	21 €
MANIFESTATIONS COMMERCIALES, PUBLICITAIRES... (FOIRES, SALONS, LOTOS...)			
MANIFESTATIONS A BUT LUCRATIF A FORTE VALEUR AJOUTEE, QUE LES ORGANISATEURS SOIENT ASSOCIATIFS, PARTICULIERS OU AUTRES, QU'ILS AIENT LEUR SIEGE SOCIAL SUR LA COMMUNE OU NON...	99 € MENAGE PAR ENTREPRISE	166 € MENAGE PAR ENTREPRISE	333 € MENAGE PAR ENTREPRISE
SUPPLEMENT FORFAIT CHAUFFAGE PERIODE DU 15/10 AU 15/04	11 €	16 €	21 €
PRIX DU NETTOYAGE LUNDI AU SAMEDI ET HORAIRE DE JOUR	56,40 €	115,55 €	179,50 €
PRIX DU NETTOYAGE DIMANCHE/JOURS FERIES OU HORAIRE DE NUIT	69,25 €	138,50 €	221,60 €

Mr le Maire et le Conseil municipal se réservent le droit de fixer les tarifs pour des manifestations à caractère exceptionnel

Arrhes à verser à la réservation : 25% du tarif de la location + forfait chauffage pendant la période du 15/10 au 15/04

Caution état des lieux : montant identique au tarif de la location + prix du ménage par entreprise même si fait par vos soins quand il y a le choix. Sera restituée en fonction de l'état intérieur et extérieur des locaux après l'état des lieux de sortie